

N° 94502-2021/1-ACTS/DDDT

Date du : 2 septembre 2021

Rapport de présentation

OBJET : Organisation des services de la direction du développement durable des territoires.

REF. : Délibération n° 50-2021/APS du 24 juin 2021 *modifiant la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.*

PJ :
- Un projet d'arrêté,
- Un organigramme.

Le 24 juin 2021, l'assemblée de la province Sud a adopté la délibération n°50-2021/APS portant organisation de la direction du développement durable des territoires.

L'objet du présent arrêté est de fixer l'organisation et les attributions des départements, bureaux et de la cellule de la direction du développement durable des territoires (*DDDT*).

A. Préambule

Les travaux qui ont mené à la proposition d'organisation de la DDDT se sont appuyés sur les objectifs fixés par l'Exécutif, que l'on peut résumer ainsi : contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement des territoires (*notamment économique et d'aménagement*) en assurant la transition écologique, la protection et la valorisation des patrimoines naturels et des espaces agricoles.

B. Méthodologie de travail et calendrier opérationnel de la structuration de la direction

Suite à l'adoption de la délibération du 24 juin 2021 précitée, il est proposé de décliner les entités (*bureaux, départements, cellules*) appelées à composer les différents services de la DDDT.

C. Proposition d'organisation et d'organigramme

La nouvelle direction est composée de trois pôles de compétences, visant à répondre efficacement aux objectifs stratégiques qui lui sont confiés :

- pôle Support ;
- pôle Opérationnel ;
- pôle Stratégique.

i. Pôle Support

Le pôle support est constitué d'un service unique, le service administratif et financier composé de trois bureaux :

- le bureau des ressources et de la commande publique ;
- le bureau des affaires financières ;
- le bureau de la coordination administrative.

ii. Pôle Opérationnel

Le pôle opérationnel est l'acteur de terrain privilégié de la direction, il est composé de quatre services :

- Le service de gestion et de préservation des ressources est composé de deux bureaux :
 - le bureau de l'eau et des impacts ;
 - le bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets.
- Le service de l'innovation et de l'incubation est composé de quatre bureaux situés sur Port-Laguerre :
 - le bureau de la station zootechnique;
 - le bureau de la pépinière ;
 - le bureau de la biofabrique ;
 - le bureau du reboisement.
- Le service de gestion des aires protégées est composé d'une cellule et de trois parcs :
 - le parc zoologique et forestier Michel Corbasson ;
 - le parc provincial de la Rivière Bleue ;
 - le parc provincial des Grandes Fougères ;
 - la cellule des aires protégées.

Le parc zoologique et forestier Michel Corbasson, placé sous l'autorité d'un directeur qui a le rang d'adjoint au chef de service, est composé de deux bureaux :

 - le bureau zoologique ;
 - le bureau technique et des publics.

Le parc provincial de la Rivière Bleue, placé sous l'autorité d'un directeur qui a le rang d'adjoint au chef de service, est composé de deux bureaux :

 - le bureau des moyens généraux et des publics ;
 - le bureau des moyens techniques.

L'organisation du parc provincial des Grandes Fougères, placé sous l'autorité d'un directeur qui a le rang d'adjoint au chef de service, sera définie lors de son internalisation au sein de la DDDT.

La cellule des aires protégées est placée sous l'autorité du chef de service ou de son adjoint.

- Le service de prévention de proximité et d'accompagnement technique est composé de quatre départements :
 - le département de Bourail ;
 - le département de La Foa ;

- le département de Païta ;
- le département de Nouméa.

Chaque département, placé sous l'autorité d'un responsable de département qui a le rang d'adjoint au chef de service, est composé de deux bureaux :

- le bureau d'accompagnement technique ;
- le bureau de prévention de proximité.

iii. Pôle Stratégie

Le pôle stratégie a pour objectif de favoriser et d'organiser la co-construction des stratégies avec l'ensemble des acteurs internes et externes. Il est composé d'un unique service.

- Le service connaissance et stratégie est composé de deux bureaux :
 - le bureau de la valorisation de la connaissance ;
 - le bureau de la stratégie.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.